

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3339

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Avenue de l'Ain - Aménagement - Individualisation de l'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de l'avenue de l'Ain à Rillieux la Pape a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004. Cette voie, qui relie la rue du capitaine Julien à l'avenue Victor Hugo, est utilisée comme voirie de transit pour le trafic issu du val de Saône à destination du centre-ville de Rillieux la Pape et de la zone d'activités Perica.

Elle est caractérisée par :

- une largeur de chaussée insuffisante (5,30 mètres) qui permet difficilement le croisement des véhicules,
- un carrefour avec l'avenue Victor Hugo géré par des feux tricolores provisoires mis en place pour remplacer un stop qui s'était révélé au fil du temps très accidentogène,
- une charge de trafic importante et croissante à la limite de la saturation aux heures de pointe,
- un seul trottoir côté "est".

Le projet d'aménagement de cette voie comporte :

- le doublement de la voirie avec deux voies séparées par un îlot central, avec intégration d'une bande cyclable de 1,20 mètre de largeur sur les deux voies,
- les arbres d'alignement seront conservés, les plantations manquantes seront remplacées, deux arbres situés dans le carrefour avenue de l'Ain-avenue Victor Hugo seront supprimés pour la construction du giratoire,
- le carrefour avenue de l'Ain-rue des Contamines sera traité en plateau surélevé dans le but d'atténuer la vitesse sur cet axe,
- la création d'un giratoire au carrefour avenue de l'Ain-avenue Victor Hugo,
- la création d'un trottoir côté ouest, dont le soutènement sera assuré par des éléments préfabriqués en "L" surmontés par une lisse en bois servant de garde-corps pour les propriétés riveraines situées en léger contrebas,
- la création de quelques places de stationnement au droit des entrées des propriétés riveraines,
- la création d'une chaussée de type réservoir afin de traiter les eaux de ruissellement par stockage dans la structure de chaussée et évacuation avec débit de fuite limité vers les réseaux d'assainissement. Cette solution a été retenue pour répondre aux prescriptions du plan de prévention des risques (PPR) du secteur.

L'emprise du projet est de 7 800 mètres carrés sur une longueur de 380 mètres.

Les travaux, estimés à 1 660 000 €, sont répartis comme suit :

- travaux de voirie,
- travaux d'assainissement,
- travaux de maçonnerie,
- travaux de plantation,
- travaux de mobilier urbain,
- reprise de branchements des riverains,
- plan de récolement,
- imprévus.

Ils seront traités par voie d'appel d'offres ouvert pour le lot voirie et réalisés sur les marchés à bons de commande de la direction de la voirie, de la direction de l'eau et de la direction des systèmes d'information et de télécommunications pour les autres prestations.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 27 mars 2006 et du Bureau le 3 avril 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les travaux de l'avenue de l'Ain à Rillieux la Pape pour un montant de 1 660 000 €,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains pour un montant total de 1 660 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 € en 2006,
- 1 640 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,